

**Comité unique de programmation du Pays de Brest
du 22 mars 2016
Compte-rendu**

Membres présents avec voix délibérative :

| <u>Élus</u> | <u>Représentants privés</u> |
|---|---|
| <p>Marc COATANÉA, conseiller régional référent</p> <p>André TALARMIN, 1^{er} Vice-Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest</p> <p>Frédérique BONNARD-LE FLOC'H, Vice-Présidente de Brest métropole</p> <p>Viviane GODEBERT, Vice-Présidente de la CC du Pays d'Iroise</p> <p>Bernard TANGUY, Président de CC du Pays de Lesneven-Côte des Légendes</p> <p>Daniel MOYSAN, Président de la CC de la Presqu'île de Crozon</p> <p>Jean LE VIOL, Vice-Président de CC de l'Aulne Maritime</p> <p>Patrick LECELRC, Président de la CC du Pays de Landerneau - Daoulas</p> | <p>Guy JOURDEN, Président du conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest</p> <p>Isabelle SUDRE, Chambre des métiers et de l'artisanat du Finistère</p> <p>Bernard SIMON, Chambre d'Agriculture du Finistère</p> <p>Jean-Claude LEBRETON, CFE-CGC</p> <p>Jean-Pierre CAROFF, personne qualifiée</p> <p>Hervé QUINQUIS, personne qualifiée</p> <p>Yves JULLIEN, personne qualifiée</p> |

Excusés

Christian CALVEZ, Président de la CC du Pays des Abers

Émilie CARIOU , ADESS

Evelyne LUCAS, Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest

Jean-Yves PIRIOU, Eau et rivières

Yvon TROADEC, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère

Membres avec voix consultative :

| <u>Présents</u> | <u>Excusé</u> |
|---|---------------------------------------|
| Didier LE GAC, Conseiller départemental | Stéphane ROUDAUT, Conseiller régional |

| | |
|---|--|
| Gaëlle VIGOUROUX, conseillère régionale | |
| Renée THOMAIDIS, conseillère régionale | |

Techniciens :

| |
|---|
| Kristen LE GARS, conseil régional |
| Mickaèle LE BARS et Thierry CANN, Pôle métropolitain du Pays de Brest |
| Anne-Claire GUILLOU, Conseil départemental |
| Laurent CHARBONNIER, CCI de Brest |

Vérification du Quorum

Quorum : Atteint

Le CUP est composé de 18 membres (9 représentants élus et 9 représentants de la société civile).

Pour atteindre le quorum pour les projets sollicitant les fonds régionaux, il faut :

- la présence de la moitié des membres, soit 9 membres.

C'est le cas avec 15 membres votants.

Pour les projets sollicitant les fonds européens, un double quorum est institué :

- 50% des membres du comité unique de programmation ayant voix délibérative sur les fonds européens sont présents lors de la réunion (pour l'examen de ces projets, la Région, en tant qu'autorité de gestion, ne pourra prendre part au vote, la sélection relevant, pour les ITI et DLAL, de la responsabilité du niveau local)
- 50% des membres ayant voix délibérative présents lors de la réunion appartiennent au collège privé.

C'est le cas avec 7 membres du collège privé et 6 membres du collège élus (Marc COATANÉA et Daniel MOYAN ne prennent pas part au vote).

Marc COATANÉA informe les membres du CUP d'un ajustement d'opération. En effet, le projet de transformation d'une ancienne maison d'habitation en cantine scolaire et local associatif de Goulven, présenté au CUP du 30 juin 2015 a fait l'objet d'une instruction suite au dépôt du dossier de demande de subvention, et est programmé à la commission permanente du Conseil Régional du 4 avril 2016, pour un montant de 45 461 € et non de 56 629 € montant proposé en CUP. Le montant définitif correspond à 20 % des dépenses réellement présentées.

Il fait part également des projets passés et programmés en Commission Permanente (tableau en annexe 1).

Deux projets font l'objet d'une demande de subvention au titre de l'ITI FEDER convention signée le 2 mars dernier. A ce sujet, Thierry CANN informe les membres du CUP des dispositions prises par le Bureau du Pays de Brest pour les projets de réhabilitation du parc de

logement résidentiel (fiche action 3.2.1). Au regard de l'enveloppe ITI FEDER pour la réhabilitation thermique du logement social de 825 394 €, le Bureau a décidé de :

- de financer exclusivement les projets de réhabilitation thermique des logements sociaux par l'ITI FEDER Pays
- faire la distinction entre les projets de logements en collectif et le diffus
- d'attribuer un montant forfaitaire par logement :
 - 1 500 €/log en collectif
 - 2 500 €/log en diffus

Crédits régionaux :

Répartition des dotations par axes et par priorités, subventions proposées et restant à proposer en CUP

| | Crédits régionaux 2014-2016 (dotation) | Crédits restant à mobiliser suite aux précédents CUP | Montant de subvention mobilisée à ce CUP | Restant à mobiliser en CUP |
|---|--|--|--|----------------------------|
| Axe priorités de développement | 10 275 740 € | 7 923 118€ | | |
| PRIORITE 1 : Renouveler et renforcer l'attractivité du pôle métropolitain du Pays de Brest | 3 150 000€ | 2 907 985 € | 19 200 € | 2 888 785 € |
| PRIORITE 2 : Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale | 2 800 000 € | 2 240 684 € | 430 622 € | 1 810 062 € |
| PRIORITE 3 : Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire | 4 325 740 € | 2 774 449 € | 678 657 € | 2 095 792 € |
| Axe services collectifs essentiels | 2 568 935 € | 1 968 863*€ | 225 744€ | 1 743 119 € |
| TOTAL DOTATION | 12 844 675 € | 9 891 981 € | 1 354 223 € | 8 537 758€ |

*[Montant incluant le reliquat du projet de Goulven : 11 168 €]

- Au-delà de l'avis formulé pendant le CUP, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard du cadre d'intervention régional, notamment des cibles de la grille développement durable.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par le CUP, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la fiche projet, l'avis formulé par le CUP et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenants dans un secteur concurrentiel, le

respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationale et européenne).

ITI FEDER :

La convention ITI FEDER du Pays de Brest a été signée le 2 mars 2016.

Répartition des dotations par axes et par priorités, subventions proposés et restant à proposer en CUP

| | Crédits FEDER ITI Pays 2014- 2020 (dotation) | Montant de subvention mobilisée à ce CUP | Restant à mobiliser en CUP |
|---|---|---|---|
| Action 1.2.1 : Favoriser le développement des pratiques et cultures numériques | 171 429 € | 0€ | 171 429 € |
| Action 3.1.1 : Soutenir le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables en Bretagne | 292 208 € | 139 540 € | 152 668 € |
| Action 3.2.1 : Réhabiliter le parc de logement résidentiel – Volet 1 : Le parc de logement social | 825 394 € | 0€ | 825 394 € |
| Action 3.3.1 : Soutenir le développement de l'inter et de la multimodalité | 183 333 € | 0€ | 183 333 € |
| TOTAL DOTATION | 1 472 364 € | 139 540 € | 1 332 824 € |

| Projet - Maître d'ouvrage | Axe / Priorité du contrat Fiches actions | Décision (pour plus de précision, se référer à la fiche-projet) | Subvention (montant et fonds) et Dépense éligible proposées par le CUP | Subvention du Département |
|--|--|--|---|---|
| Réhabilitation de la salle de sports des œuvres laïques - Commune Le Relecq-Kerhuon | Axe services collectifs essentiels | Avis favorable à l'unanimité | Région : 20 % d'une dépense prévisionnelle de 450 000 € soit un montant prévisionnel de 90 000 € (plafonné à 100 000 €) | Subvention du Département sollicitée |
| Création d'un accueil de Loisir Sans Hébergement et d'une garderie - Commune de Plouédern | Axe services collectifs essentiels | Avis favorable à l'unanimité | Région : 10 % d'une dépense prévisionnelle de 733 442 € soit un montant prévisionnel de 73 344 € | Subvention du Département sollicitée : 60 000 € |
| Extension et restructuration de l'école publique et de la maison de l'enfance - Commune de Porspoder | Axe services collectifs essentiels | Avis favorable à l'unanimité avec réserves | Région : 10 % d'une dépense prévisionnelle de 623 785 € soit un montant prévisionnel de 62 400 € | Subvention du Département sollicitée |
| Liaison maritime Brest Le Fret : remotorisation du Brestoa - Compagnie maritime de la Rade | 3.1 - Accompagner les projets facilitant la mobilité durable | Avis favorable à l'unanimité avec réserves | Région : 20 % d'une dépense prévisionnelle de 152 786 € soit un montant prévisionnel de 30 557 € | Subvention du département non sollicitée |
| Étude de revitalisation du centre bourg - Commune d'Argol | 3.4 - Accompagner les projets d'aménagement urbains durables | Avis favorable à l'unanimité | Région : 20 % d'une dépense prévisionnelle de 45 500€ soit un montant prévisionnel de 9 100 € | Subvention du Département sollicitée : 9 100 € |

| | | | | |
|--|--|---|---|---|
| Aménagement nautique et touristique du site de Térénez - Communauté de commune de l'Aulne Maritime | 2.1 - Créer les conditions d'accueil à terre des activités maritimes | Avis favorable à l'unanimité avec réserves Jean LE VIOL ne prend pas part au vote | Région : 20 % d'une dépense prévisionnelle de 2 153 110 € soit un montant prévisionnel de 430 622 € | Subvention du Département votée : 300 000 € |
| Aménagement des cheminements doux 2016 - 2017 - CC Pays d'Iroise | 3.1 - Accompagner les projets facilitant la mobilité durable | Avis favorable à l'unanimité André TALARMIN et Viviane GODEBERT ne prennent pas part au vote | Région : 20 % d'une dépense prévisionnelle de 2 695 000 € soit un montant prévisionnel de 539 000 € | Subvention du Département sollicitée |
| Aménagement de l'entrée sud de l'agglomération - Commune du Folgoët | 3.4- Accompagner les projets d'aménagement urbains durables | Avis favorable à l'unanimité Bernard TANGUY ne prend pas part au vote | Région : 20 % d'une dépense prévisionnelle de 650 000 € soit un montant prévisionnel de 100 000 € | Subvention du département sollicitée |
| Élaboration d'un projet de contrat local de santé du Pays de Brest | 1.3 - Soutien aux actions de promotion, de communication du territoire et aux stratégies partagées | Avis favorable à l'unanimité André TALARMIN ne prend pas part au vote | Région : 40 % d'une dépense prévisionnelle de 48 000 € soit un montant prévisionnel de 19 200 € | Subvention du département non sollicitée |
| Construction d'une chaufferie bois à la Piscine -CC Presqu'île de Crozon | Action 3.3.1 : soutenir le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables en Bretagne | Avis favorable à l'unanimité avec réserves Marc COATANÉA et Daniel MOYSAN ne prennent pas part au vote | ITI FEDER : 64 540 €/461 000 € | |

| | | | | |
|---|--|---|--------------------------------|--|
| Développer une filière bois/énergie : construction d'une plateforme et de bâtiments de stockage - CC Presqu'île de Crozon | Action 3.3.1 : soutenir le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables en Bretagne | Avis favorable à l'unanimité Marc COATANÉA et Daniel MOYSAN ne prennent pas part au vote | ITI FEDER : 75 000 €/300 000 € | |
|---|--|---|--------------------------------|--|

Les fiches-projets rédigées à l'issue du CUP sont contractuelles et annexées à ce présent document, les dossiers de demande de subvention devront être conformes au contenu des fiches-projets.

André TALARMIN
 1^{er} Vice -Président du Pays Brest



Marc COATANÉA
 Conseiller régional référent



Annexe : projets passés en Commission permanente

| Axe/Priorité | Nom du bénéficiaire | Objet | CP | Dépenses subventionnables | Taux % | Subvention CP (Proposé en CUP) |
|--|-------------------------------------|---|----------|---------------------------|--------|-----------------------------------|
| <p><u>Priorité 1</u> : Renouveler et renforcer l'attractivité du pôle Métropolitain du pays de Brest</p> <p>1.1 Soutien aux équipements structurants du pôle métropolitain du pays de Brest</p> | Landerneau | Rénovation d'une ancienne librairie en galerie d'art (éligible au 09/03/2015) | 26/02/16 | 464 702 € HT | 13 | 60 413 € (60 413 €) |
| <p><u>Priorité 1</u> : Renouveler et renforcer l'attractivité du pôle Métropolitain du pays de Brest</p> <p>1.3 Soutien aux actions de promotion, de communication du territoire et aux stratégies partagées</p> | SEAFOOD FUSION | Festival international de cuisine des coquillages et des algues à Brest - 1ère édition (éligible au 05/06/2015) | 19/11/15 | 209 000 € TTC | 25 | 52 250 € (52 250€) |
| | Pôle Métropolitain du Pays de Brest | Élaboration de la trame verte et bleue pour la révision du SCoT du Pays de Brest (éligible au 24/04/2015) | 19/11/15 | 66 042 € TTC | 50 | 33 021 € (33 021€) |
| | Pôle Métropolitain du Pays de Brest | Élaboration de l'évaluation environnementale pour la révision du SCoT du Pays de Brest (éligible au 24/04/2015) | 19/11/15 | 63 744 € TTC | 50 | 31 872 € (31 872€) |
| <p><u>Priorité 3</u> : Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire</p> <p>3.1 Accompagner les projets facilitant la mobilité durable</p> | Brest Métropole | Téléphérique urbain Siam Capucins à Brest - phase travaux (éligible au 19/11/2014) | 19/11/15 | 10 885 000 € HT | 9,19 | 1 000 000 € (1 000 000€) |
| 4- Services collectifs essentiels | Saint Ségal | Restructuration et extension de la salle polyvalente (éligible au 16/02/2015) | 19/11/15 | 384 831 € HT | 15 | 57 724 € (64 392€) |

Projets programmés à la prochaine Commission permanente – 4 avril 2016

| Axe/Priorité | Nom du bénéficiaire | Objet | CP | Dépenses subventionnables | Taux % | Subvention |
|-----------------------------------|---------------------|--|----------|---------------------------|--------|-------------------------|
| 4- Services collectifs essentiels | CROZON MORGAT | Construction d'une nouvelle école primaire et maternelle de Tal Ar Groas (éligible au 02/06/2015) | 04/04/16 | 1 944 909 € HT | 5.14 | 100 000 € (100 000€) |
| | GOULVEN | Transformation d'une ancienne maison d'habitation en cantine scolaire et local associatif (éligible au 29/04/2015) | 04/04/16 | 227 307 € HT | 20 | 45 461 € (56 629€) |